

## LES CANCERS D'ORIGINE PROFESSIONNELLE



*Istockphoto © winterling*

En 1775, un médecin londonien établit pour la première fois un lien entre certaines substances présentes dans un milieu professionnel et le cancer. Il remarqua en effet que le cancer du scrotum était nettement plus répandu chez les hommes ayant exercé le métier de ramoneur dans leur jeunesse. Depuis lors, de nombreuses études scientifiques ont relevé une incidence bien plus élevée de certains cancers chez les travailleurs exposés à des substances spécifiques. En Belgique, les cancers d'origine professionnelle représentent environ 4% de l'ensemble des cancers, soit plus ou moins 1 600 cas par an. Dans ce bulletin de prévention, nous donnons un aperçu des cancers d'origine professionnelle les plus fréquents et de leurs causes.

### Cancers broncho-pulmonaires et mésothéliome

Le lien entre l'amiante et le cancer de la plèvre (membrane entourant les poumons), également appelé mésothéliome, a été démontré en 1943. Par la suite, un lien avec les cancers du poumon et des cordes vocales a également été établi. Les fibres d'amiante sont l'exemple le plus connu de substance présente en milieu professionnel et pouvant causer un cancer. Ces fibres sont tellement fines qu'elles peuvent pénétrer dans les plus petites ramifications de nos poumons. On considère que plus de 85% des cas de mésothéliome sont dus à une exposition à l'amiante.

L'amiante n'est cependant pas la seule substance susceptible de causer des cancers des poumons, de la plèvre ou du péritoine. Nous vous proposons une liste complète en [suivant ce lien](#), ainsi qu'une liste des métiers où une exposition à ces substances est possible.

Source : Fondation contre le Cancer

### Cancers des sinus et des fosses nasales

Près de 50 % des cancers des sinus de la face sont observés chez des personnes exposées aux

#### IMPORTANT

Les informations contenues dans l'e-bulletin sont destinées à être diffusées parmi la population de votre commune. Vous pouvez les utiliser pour vos publications. Veuillez, toutefois, respecter l'intégralité des paragraphes et mentionner la source: Fondation contre le Cancer.

Si vous n'arrivez pas à lire cet email ou si vous désirez télécharger notre e-bulletin en version pdf, [cliquez ici](#).

#### Informations utiles pour la population de votre commune

Pour en savoir plus sur la Fondation contre le Cancer, cliquez sur [www.cancer.be](http://www.cancer.be)

Si vous avez besoin d'informations personnelles sur le cancer, les modes de traitement, ou concernant tout autre problème lié à la maladie: appelez gratuitement - et de façon anonyme - le **Cancerphone au 0800 15 801**, tous les jours ouvrables de 9 à 13 heures, et les lundis jusqu'à 19 heures.

#### Aide au sevrage personnalisé



**Tabacstop**  
[www.tabacstop.be](http://www.tabacstop.be)  
**0800 111 00**  
[conseil@tabacstop.be](mailto:conseil@tabacstop.be)

poussières de bois. Tous les bois peuvent être incriminés, en particulier les feuillus et les bois exotiques. L'exposition est la plus élevée lors des travaux de sciage et de ponçage.

En [suivant ce lien](#), vous pourrez consulter une liste de substances pouvant causer des cancers des sinus et des cavités nasales, ainsi qu'une liste de métiers où une exposition à ces substances est possible.

Source : *Fondation contre le Cancer*

## Cancers de la vessie

Les premiers cas de cancers de la vessie d'origine professionnelle ont été décrits chez des travailleurs de l'industrie des colorants (1895) puis dans l'industrie du caoutchouc. Une corrélation a également été observée auprès des coiffeurs. Pour ces derniers, c'est le contact avec la brillantine, contenant des amines aromatiques, qui est en cause. L'effet cancérigène d'un grand nombre de ces substances a été clairement démontré. Elles sont donc progressivement abandonnées depuis les années 60, et les situations professionnelles à risque ont diminué en conséquence.

Il faut également noter que le tabagisme joue un rôle certain dans l'apparition des cancers de la vessie. La fumée contient en effet des substances cancérigènes telles que des amines aromatiques, des nitrosamines ou encore des hydrocarbures aromatiques polycycliques.

En [suivant ce lien](#), vous pourrez consulter une liste de métiers où une exposition à ces substances est possible.

Source : *Fondation contre le Cancer*

## Cancers du sang (leucémies)

La cause de leucémie la mieux connue est l'exposition à des rayonnements ionisants (radioactivité par exemple). Cette exposition est le plus souvent à l'origine des formes myéloïdes, ainsi nommées car elles se déclarent au départ des myéloblastes, un type de cellule souche présente dans la moelle osseuse.

L'autre cause principale de cancers du sang est une exposition excessive au benzène.

Différents métiers ont pu – ou peuvent encore – entraîner une exposition au benzène ou aux radiations, et donc augmenter les risques de cancers du sang. Vous pouvez en consulter la liste en [suivant ce lien](#).

Source : *Fondation contre le Cancer*

## Cancers de la peau

Beaucoup de cancers de la peau d'origine professionnelle ont été décrits dans la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle. Une nette décroissance de ces cas a cependant été observée par la suite, notamment par l'application de règles d'hygiène beaucoup plus rigoureuses en milieu professionnel, et par l'amélioration globale des conditions de vie et d'hygiène.

Pourtant, le nombre global de cancers de la peau augmente constamment ces dernières années. Cette augmentation n'est pas liée à un contexte professionnel, mais bien à une approche différente de l'exposition au soleil (bronzage intensif...), à l'utilisation des bancs solaires et au vieillissement de la population.

Il subsiste néanmoins certains groupes professionnels présentant un risque de cancers de la peau plus élevé que la population standard. Vous pouvez consulter une liste de ces groupes en [suivant ce lien](#).

Source : *Fondation contre le Cancer*

**Contact** avec la Fondation  
contre le Cancer:  
**02 736 99 99**  
[commu@cancer.be](mailto:commu@cancer.be)

.....  
Dans votre commune, si vous  
avez un collègue actif sur le  
plan de la prévention et qui  
souhaite recevoir le e-bulletin  
prévention de la Fondation  
contre le Cancer, faites-le nous  
savoir.  
Envoyez-nous ses coordonnées  
(nom de votre collègue,  
commune, adresse mail...) en  
[cliquant ici](#).  
.....

## Fonds des maladies professionnelles

Le Fonds des maladies professionnelles est une institution publique de sécurité sociale, dotée d'une personnalité juridique propre et placée sous la garantie de l'état. Il est contrôlé par le ministère de la Santé publique. Son organisation et son fonctionnement sont réglés par des arrêtés royaux. Le Fonds a deux missions : la prévention, et la réparation des dommages dus à la maladie professionnelle.

**Adresse** : avenue de l'Astronomie 1, 1210 Bruxelles

**Tél.** : 02 226 62 11

**Fax** : 02 219 19 33

**E-mail** : [secr@fmp-fbz.fgov.be](mailto:secr@fmp-fbz.fgov.be)

**Site internet** : <http://www.fmp-fbz.fgov.be/>

Les victimes de l'amiante peuvent également se mettre en contact avec l'Association Belge des Victimes de l'Amiante via le site internet <http://www.abeva.be/>

*Source : Fondation contre le Cancer*

---

### PAS POUR PUBLICATION – DESTINE AU CONSEILLER SANTE DE VOTRE ORGANISATION.

La Fondation contre le Cancer a pour ambition de transmettre le plus largement possible son message au public. Vous pouvez nous y aider.

Vous disposez d'un kiosque 'information', ou vous diffusez des brochures informatives auprès d'associations ou d'autres organisations locales ? Découvrez nos publications sur notre site internet [www.cancer.be/](http://www.cancer.be/) (rubrique 'publications'). Vous pouvez les commander directement via le site, ou en nous contactant par téléphone au **02 736 99 99** ou par e-mail à [info@cancer.be](mailto:info@cancer.be).

---

Le prochain E-bulletin prévention sera consacré au thème suivant :

**Méthodes de dépistage : mythe et réalité**

---